

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 10

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**

Election des délégués de la Ville  
au Syndicat Mixte pour la  
Gestion de la Fourrière Animale  
du Val d'Oise (SMGFAVO)

**Séance ordinaire du 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la  
présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.  
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,  
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M.  
FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M.  
BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M.  
GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARENTI, Mme BOUKABOU  
HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M.  
DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : **16 AVR. 2026**

Publiée le : **16 AVR. 2026**

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le :

**16 AVR. 2026**

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET

**Absent excusé :**

M. ARNOULT ..... Procuration à Mme CHARBONNIER

**Secrétaire de séance :**

Serge BRIANCHON



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans  
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux  
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

## **DELIBERATION N°10**

**OBJET** : ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)

Vu l'article L. 211-24 du Code Rural et de la pêche maritime,

Vu les articles, L.2121-33, L. 5211-7, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2005 portant adhésion de la commune au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise et optant pour la compétence facultative du ramassage

Vu l'article 5 des statuts du syndicat ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat ;

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret.

**Le Conseil municipal,**

PROCEDE à l'élection des délégués de la Ville au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » :

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
- Béatrice HAGEGE RADUTA	- Marlène JACQUET

Ont obtenu :

Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » : 35 voix

Sont élues à l'unanimité :

Membre titulaire

- Béatrice HAGEGE RADUTA

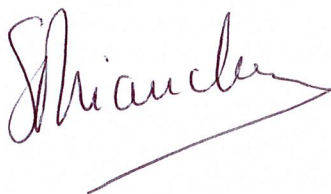
Membre suppléant

- Marlène JACQUET

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Serge BRIANCHON**

Secrétaire de séance



**Maxime THORY**

Maire de Montmorency

